

LISTE DES DELIBERATIONS
Commune de Moulins-en-Bessin
Département du Calvados

Séance du 10 / 06 / 2024
Date de la Convocation : 03 / 06 / 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 10 Juin à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à l'ancienne mairie de Cully - 21 Rue de Verdun à Moulins en Bessin, sous la présidence de Madame Véronique GAUMERD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 13

Présents : Véronique GAUMERD (Maire), Hervé GUIMBRETIERE, Jean-Daniel LECOURT (Adjoints au Maire), Olivier CHAUVIN, Alain DAIREAUX, Julie FOUVILLE, Patricia LAURENT, Noémie LECOMTE, Séverine LENOEL, Patrice RENAUD, Grace RUFIN, Nicolas SOYEZ (Conseillers).

Absents excusés : Josette GUILBERT, Jean-François COLLIN (pouvoir donné à Jean-Daniel LECOURT)

Absente non excusée : Catherine MICHEL

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.
Monsieur Olivier CHAUVIN est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Avril 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Avril 2024 est approuvé à 13 VOIX POUR.

DEL 2024-23 - SDEC - Effacements de réseaux
Rues de Vaussieux, des Sources et du Lavoir à Martragny

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 13 VOIX POUR

- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- décide du paiement de sa participation soit :
En section d'investissement par un fonds de concours. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération,

- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 5 807.84 €,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

DEL 2024-24 - SDEC - Effacements de réseaux
Rues de Québec, Saint Martin (partie haute) à Cully

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 13 VOIX POUR

- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- décide du paiement de sa participation soit :
En section d'investissement par un fonds de concours. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération,
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 3 412.39 €,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

DEL 2024-25 - Avenants pour prolongation du délai d'exécution
des travaux de rénovation de la mairie et de l'aménagement de ses abords

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 13 VOIX POUR

Autorise Madame la Maire à signer les avenants pour prolongation du délai d'exécution pour les entreprises suivantes :

- Entreprise BATINID (Gros Œuvre démolition) : avenant n°2
- Entreprise ATV (Isolation par l'extérieur) : avenant n°1
- Entreprise CTIBAT (Menuiseries extérieures) : avenant n°2
- Entreprise INSTAL CAEN (Electricité luminaires) : avenant n°2
- Entreprise CELFY (Plomberie chauffage ventilation) : avenant n°3
- Entreprise GILSON (peinture sol souple) : avenant n°1
- Entreprise CHARLES MARTIN CARRELAGE (Faïence) : avenant n°1
- Entreprise RESEAUX VOIRIES BAYEUX (VRD Espaces verts) : avenant n°2
- Entreprise LAMOUR (Panneaux photovoltaïques) : avenant n°2

DEL 2024-26 - Entreprise HARET DECO
Lot 4 (cloisons plafonds) : avenant n°1
Lot 5 (menuiseries intérieures bois) : avenant n°2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 13 VOIX POUR

Autorise Madame la Maire à signer les avenants de HARET DECO pour prolongation du délai d'exécution et correction des erreurs de TVA.

DEL 2024-27 - SDEC - Droit réel de jouissance spéciale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 13 VOIX POUR

Autorise Madame la Maire à signer l'acte notarié réitérant le protocole d'accord signé en 2019 avec le SDEC Energie.

DEL 2024-28 - ENEDIS - Convention de servitudes (Travaux rénovation de la mairie)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 13 VOIX POUR

Autorise Madame la Maire à signer :

- la convention signée entre ENEDIS et la commune de Moulins en Bessin, avec plan signés,
- l'attestation complétée et signée,
- la délibération avalisant le projet

DEL 2024-29 - Lutte contre le frelon asiatique : Avenant à la convention Fredon
et choix des prestataires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 13 VOIX POUR

Autorise Madame la Maire à signer l'avenant avec la société Fredon Normandie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 12 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE
Valide la prise en charge de 50% du prix de la destruction du nid par me riverain demandeur. Les 50% restants seront financés par le département et par la commune. La commune se chargera d'émettre un titre de paiement auprès de l'administré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 13 VOIX POUR

Décide de retenir les entreprises suivantes :

- 1 - NI GUEPES NI FRELONS (Bayeux)
- 2 - INTERVENTION GUEPES FRELON (Saint Vigor le Grand)
- 3 - LTN SERVICES (Cussy)
- 4 - FRELON DESTRUCTIONS (Grainville sur Odon)

DEL 2024-30 - Fonds Solidarité Logement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 13 VOIX POUR

Décide d'allouer la somme de 192,61 € au Fonds de solidarité pour le logement.

DEL 2024-31 Décision modificative du FCTVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 13 VOIX POUR
Autorise Madame la Maire à procéder aux mouvements de crédits comme indiqué ci-dessous :

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	10	10222	2300.00€	
Investissement	204	204182	-2300.00 €	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48